



# CDMF - AVOCATS

## **AFFAIRES PUBLIQUES**

Droit public  
Droit de l'urbanisme  
Droit de l'expropriation

Propriété immobilière  
Servitudes  
Droit de l'environnement

7, PLACE FIRMIN GAUTIER  
(EUROPOLE) - BP 476  
38000 GRENOBLE CEDEX  
TEL: 04.76.48.89.89  
FAX: 04.76.48.89.99  
cdmf@cdmf-avocats.com  
www.cdmf-avocats.fr  
Tram : Station palais de justice (ligne B)

### AFFAIRES PUBLIQUES

#### SANDRINE FIAT

Droit public  
Droit de l'urbanisme

#### FREDERIC PONCIN

#### CDMF - AVOCATS

#### DENIS DREYFUS

Droit Immobilier  
Droit Pénal  
Ancien Bâtonnier

#### JEAN-LUC MEDINA

Ancien Bâtonnier

Avocats Associés

LAURE ALVINERIE-BRAS  
EMILIE LECOMTE  
MARIE-CATHERINE CALDARA  
FANNY COHEN  
LEILA BADAOU  
VIRGINIE BILLON TYRARD  
SARAH TISSOT  
LOUISE HAREL  
CLAIRE COUDERC  
DAMIEN MADOULE

Avocats

MARTINE MICHEL  
Juriste

#### HUBERT CAILLAT

Ancien Bâtonnier

#### JACQUES DAY

#### MICHEL DALMAS

Consultant  
Avocats Honoraires Fondateurs

#### CDMF-AVOCATS FORMATION

#### Membres du GIE

«Groupe - CDMF - AVOCATS»

### S.N.C ROYBON COTTAGES

L'Artois

11, rue de Cambrai

75947 PARIS CEDEX 19

GRENOBLE, le 17 février 2012

### LRAR N° 1A 065 457 0745 9

Nos Réf. : ASSOCIATION POUR LES CHAMBARAN SANS CENTER PARCS -  
300707 - SF /FP /MC

Monsieur le Gérant,

En ma qualité de Conseil de l'Association POUR LES CHAMBARAN SANS CENTER PARCS et de Monsieur Dominique LAMBERT, je vous transmets la copie du recours gracieux que j'adresse à la Commune de ROYBON tendant au retrait de l'arrêté du Maire de ROYBON en date du 21 décembre 2011, par vous a été accordé un permis de construire.

La présente vous est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception pour satisfaire aux dispositions de la Loi.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

**Sandrine FIAT**  
Avocat Associé

**Frédéric PONCIN**  
Avocat Associé

P.J. : Recours gracieux tendant au retrait du permis de construire du 21 décembre 2011 (3 pages)